



Travaux de ventilation dans les logements

Nous devons ajouter des hottes de cuisine, des ventilateurs de salle de bain ainsi que des conduits pour évacuer l'air vers l'extérieur. Nous devons également remplacer les panneaux électriques des logements.

Les ouvriers entreront chez vous à plusieurs reprises. Vous pourrez choisir de rester chez vous, mais garder une distance de 2 mètres avec les ouvriers, ou quitter votre logement pendant les travaux.

Pendant les travaux :

- En tout temps, les ouvriers conserveront une distance de 2 mètres avec vous. S'ils ne peuvent le faire, ils porteront un masque.
- Ils se laveront les mains avant d'entrer dans votre logement et après en être sorti.
- Ils désinfecteront les poignées et tout ce qu'ils toucheront dans les aires communes et les logements

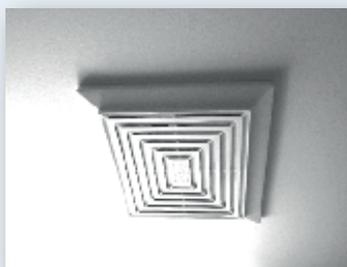
Soyez assurés que nous sommes très sensibles à la situation et que nous prenons toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité. Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes

Travaux :

Des consignes et un échéancier plus précis vous seront donnés avant le début des travaux chez vous.



- Ajouter une hotte de cuisine.



- Ajouter un ventilateur dans la salle de bain.
- Installer des conduits pour évacuer l'air à l'extérieur.



- Remplacer le panneau électrique.
- Réparer les murs : gypse, plâtre et peinture.



Calendrier

De la mi-août 2020
à la mi-janvier 2021



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

MGB Associés Inc.



inconvénients pendant les travaux

- Vous n'aurez pas accès à votre cuisine, durant la journée, ni à la salle de bain, à certains moments.
- Plusieurs rendez-vous sont nécessaires. La durée des travaux peut varier. L'entrepreneur vous informera de la date et de la durée des travaux 48 heures (2 jours) d'avance.
- Il y aura du bruit et de la poussière.
- Des ouvriers entreront chez vous et respecteront les mesures de santé et sécurité en place.
- Il y aura des coupures électriques à certains moments. Vous serez informés à l'avance.



Impliquez-vous

Ce que vous devez faire

- Enlever tout ce qu'il y a sur les comptoirs de cuisine et nettoyer les comptoirs avant chaque rendez-vous. Ceci facilitera le nettoyage sanitaire par l'ouvrier lorsqu'il quittera votre logement.
- Enlever tout ce qu'il y a sur le meuble de la salle de bain avant chaque rendez-vous.
- Ne pas s'approcher du conteneur à déchets de l'entrepreneur.
- Faire attention à la circulation des véhicules de l'entrepreneur.

pourquoi des travaux

Ces travaux sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'air dans votre logement, pour évacuer l'humidité et prévenir les moisissures. Le panneau électrique sera plus performant et répondra mieux aux besoins des nombreux appareils d'aujourd'hui.

Investissements

Près de 485 000\$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

MARC SEDILLOT

Agent de liaison | 514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec